### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Ariège

COMMUNE de SAINT-JEAN-DE-VERGES

#### Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal: 15

En exercice: 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs: 3

Date de la convocation : 12/12/2022
Date d'affichage : 22/12/2022
Numéro Délibération :
MA-DEL-2022-020

L'an deux mil vingt deux, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-VERGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Monique LAYE.

<u>Étaient présents</u>: Mme Monique LAYE, M. Roger SAUZET, Mme Joelle SABATIER, M. Loïc YVON, Mme Corinne GAYRARD, M. Thierry BOREL, M. Jean-Pierre BOVIO, Mme Marie-Hélène DESGUIOZ, Mme Florence DUPONT BOREL, Mme Stéphanie ORTEGA.

<u>Étaient absents excusés</u>: M. Daniel AUZIÉ, Mme Julie CUMINETTI, M. Philippe MUNOZ, M. Didier ROUCH, M. Philippe GUIARD.

<u>Procurations :</u> M. Daniel AUZIÉ en faveur de M. Roger SAUZET, Mme Julie CUMINETTI en faveur de Mme Monique LAYE, M. Didier ROUCH en faveur de Mme Joelle SABATIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 10

Secrétaire : M. Jean-Pierre BOVIO.

# <u>OBJET</u>: Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'Agglo Foix-Varilhes

Comme chaque année et conformément à la réglementation, il convient que le Conseil Municipal délibère pour approuver le rapport de la CLET de l'Agglo Foix-Varilhes qui a été approuvé par l'intercommunalité le 19 octobre 2022. Pour la commune de Saint Jean de Verges, l'attribution de compensation pour 2023 sera identique à 2022 soit 75 360,00€.

### Le Conseil Municipal

<u>Ouï:</u> l'exposé du rapporteur <u>Après</u> en avoir délibéré

<u>Approuve</u> le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de l'Agglo Foix-Varilhestel qu'il a été présenté ci-dessus.

### Adopté à l'unanimité

Fait à Saint Jean de Verges, le 22/12/2022 Pour extrait certifié conforme Le Maire, Mme Monique LAYE

